

# Inscription aux élections locales de 2019

Les élections locales nous permettent d'élire nos représentants dans divers conseils au niveau local. Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent voter aux élections locales. Les élections sont prévues pour ce mois d'octobre et le vote se fera par correspondance.

Les élections concernent les conseils municipaux et régionaux ainsi que les District Health Boards (conseils territoriaux de santé). Dans certaines régions de Nouvelle-Zélande, des élections sont également organisées pour d'autres organisations telles que les Community Boards et les Licensing Trusts.

Vous devez être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir participer aux élections locales.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales si vous avez au moins 18 ans, si vous êtes un citoyen néo-zélandais ou un résident permanent et vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant plus de 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.

Afin de garantir une participation la plus élevée possible, toutes les personnes inscrites sur les listes électorales recevront un dossier d'actualisation d'inscription qui leur sera envoyé à partir du 29 juin. Tout ce que vous devez faire est de vérifier que vos renseignements personnels sont corrects. S'ils sont corrects, vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit. Si quelque chose a besoin d'être mis à jour, faites les changements et envoyez-les nous immédiatement.

Si vous n'avez pas reçu votre dossier le lundi 8 juillet au plus tard, cela signifie que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ou vos renseignements personnels ne sont pas à jour. Pour vous inscrire ou mettre vos renseignements personnels à jour, vous devez remplir un nouveau formulaire d'inscription. Allez sur **vote.nz** ou **composez le 0800 36 76 56** pour demander un formulaire.

Les élections sont organisées par les conseils locaux qui, à la fin septembre, posteront les bulletins de vote à tous les électeurs inscrits sur les listes.

**Si vous n'êtes pas inscrit avant le vendredi 16 août, vous ne recevrez pas vos bulletins de vote.** Si vous vous inscrivez après cette date, vous devrez demander des bulletins de vote spéciaux à votre mairie.

Pour plus d'informations à propos de l'inscription sur les listes électorales, veuillez consulter **vote.nz**

Pour plus d'informations sur les élections locales, veuillez consulter **vote2019.co.nz**

